

AFFAIRE N° 43.- Contrat à passer avec le cabinet HEBRARD pour la construction de 2 classes économiques au Brûlé.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet HEBRARD chargé de l'étude et de la surveillance des travaux de construction de 2 classes économiques à l'école du Brûlé.

Ces 2 classes économiques s'intègrent dans un programme de 10, dont 8 traditionnelles seront réalisées ultérieurement.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 903, article 2 302-01 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Lenoir, le 10 Mai 1971
bon le Chef
le Secrétaire Général
signé: Ch. Kessler
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M. C. Alarcón